

S'INSTALLER EN MARAÎCHAGE BIO EN HAUTE-NORMANDIE

Conception et réalisation - GRAB Haute-Normandie - Crédits photos - GRAB FN - Photothèque Eurocoop de Casanov





Une installation en maraîchage nécessite des surfaces moins importantes que la plupart des activités agricoles. C'est vrai ! Mais vivre dignement du maraîchage nécessite un investissement financier et humain conséquent.

Dans notre région, les projets de création d'activités maraîchères biologiques se multiplient ces dernières années : candidats à l'installation agricole, collectivités, associations d'insertion..., les porteurs de projets sont nombreux.

Ces projets sont une réponse positive aux demandes locales croissantes pour une agriculture propre qui participe à l'intérêt public.



Qualité de l'eau, du sol, des aliments, relations villes/campagnes, produits biologiques locaux dans les cantines de nos enfants, création d'emplois non délocalisables... sont parmi les effets positifs que le mode de production biologique peut avoir sur notre santé, notre économie et la cohésion de notre tissu social.

Ce guide, destiné à tous ceux qui portent ces valeurs, a pour but de les aider à réfléchir, mûrir et concrétiser leur projet de maraîchage biologique dans leur intérêt et l'intérêt commun.

Se questionner sur les compétences du futur agriculteur

Le diplôme agricole.

Il n'est pas indispensable pour s'installer mais il est obligatoire pour obtenir les aides Jeune Agriculteur.

Maîtriser les techniques de production légumière.

Indispensable ! Elles sont acquises par les formations, l'expérience salariée, l'expérience empirique, les échanges techniques, etc.

L'agriculture biologique.

La connaissance du cahier des charges et des bases agronomiques de l'agriculture biologique est essentielle.

De plus en plus de formations pour adultes sont disponibles (CS, licences pro, BTS, Bac pro, BEP) référencées par le réseau FORMABIO.

Il est indispensable de compléter sa formation théorique par des stages ou du salariat chez des producteurs.

Continuer à se former après l'installation est conseillé, pour affiner son système, suivre l'évolution de la demande. Comment ? Par divers médias sur le maraîchage (revues, sites web), par les formations, l'accompagnement technique, les réseaux d'échanges entre producteurs réalisés par les organismes de conseil (GRABHN, Chambres d'Agriculture, CIVAM et autres associations).

La gestion d'une entreprise agricole.

Trésorerie, investissements, main d'œuvre, aléas matériels et climatiques sont des piliers de l'efficacité de l'entreprise.

Les compétences commerciales.

Il vous faudra trouver des débouchés, fixer des prix justes et rémunérateurs, développer et conserver votre clientèle.

LE PARCOURS À L'INSTALLATION AIDÉE EN AGRICULTURE

Premier contact du PPP¹ :

le Point Info Installation de votre département.

Obligatoire : la réalisation d'un PDE² par un organisme habilité (JA Conseil 27 et 76, Comptables).

Pré requis à l'obtention de la DJA³ : SAU >1/2 SMI, diplôme agricole de niveau 4 ou VAE par la MSA, être âgé de 18 à 40 ans.

Pour ceux qui ne peuvent prétendre à la DJA, la région offre une **Aide Coup de Pouce** : 3500 € (+500 € si l'exploitation est en bio) (PDE² obligatoire).

¹ PPP : Plan de Professionnalisation Personnalisé

² PDE : Plan de Développement Economique

³ DJA : Dotation Jeune Agriculteur

Vendre avant de produire !

1. Identifier les débouchés, les produits, les fréquences, les volumes, les conditionnements

Vente directe (sur les marchés, à la ferme, au panier) ou vente en gros (vers des transformateurs, des grossistes, des magasins, la restauration collective).

Maraîchage diversifié avec surfaces sous abris et/ou légumes de plein champ demandant plus de mécanisation.

2. Définir les atouts et les contraintes

Temps, stockage, conditionnement, livraisons, emballages, valeur ajoutée, rapport au consommateur...

3. Évaluer la demande

Contactez les acteurs de la filière pour définir les potentiels actuels et à venir : Inter Bio Normandie, GRABHN, producteurs, revendeurs, réseau haut-normand des AMAP (<http://amaphn.free.fr>).



Le foncier en questions

● Les incontournables

- des terres cultivables d'une surface suffisante pour le projet
- des bâtiments ou la possibilité d'en installer
- de l'eau ou la possibilité d'en amener
- un parcellaire regroupé et une habitation proche

● Le mode de faire valoir

On peut être propriétaire, locataire ou disposer des terres. Les baux ruraux sont une sécurité pour l'exploitant.

● Comment accéder à l'offre

En contactant les acteurs (SAFER, ADASEA, notaires, syndicats agricoles, Terres de liens), mais aussi par connaissances.

Mieux le projet est préparé, plus il peut être soutenu par les différents acteurs du monde agricole.

● Les Surfaces Minimum d'Installation (SMI)

	EURE	SEINE-MARITIME
Légumes de plein champ	inexistant	6 ha
Maraîchage de plein champ	6 ha	2,5 ha
Culture sous abris froids	1 ha	1,5 ha

Analyser vos besoins

Les besoins financiers

L'équipement matériel est incontournable. Il est important d'investir dès le début dans des moyens dimensionnés à la taille du projet à terme.

Cela concerne les bâtiments de stockage et de vente, les abris de culture et le matériel de production, de conditionnement, de vente et de gestion.

Il faut aussi prévoir un minimum de trésorerie à l'installation afin de réaliser les achats de fournitures diverses (semences, plants, terreau, fertilisation, emballages) et de régler les salaires. Les aides à l'installation (ACP¹ et DJA²) peuvent être utiles en ce sens.

Il est important de définir les revenus dont on a besoin pour vivre et de les comparer aux revenus potentiels dégagés par l'activité.



Les besoins humains

Ils sont liés aux choix des systèmes de production et de commercialisation. Les premières années demandent plus de travail et certaines périodes de l'année demandent plus de main d'œuvre que d'autres.



Et le chef d'exploitation dans tout ça !

Un maraîcher travaille 40 à 50 heures par semaine (production, récolte, conditionnement, vente, gestion). Ceux qui travaillent moins dégagent de faibles revenus ou sont les exceptions qui confirment la règle.

Il faut être en bonne santé, le maraîchage impose beaucoup de travaux de manutention (port de charges...), des positions de travail contraignantes (plantations, récoltes, désherbages...) et des conditions climatiques parfois dures (chaleur sous serres l'été, froid, vent, pluie en automne et en hiver)

¹ ACP : Aide Coup de Pouce

² DJA : Dotation d'installation aux Jeunes Agriculteurs

Quelques repères théoriques

SOL : tous types de sol (on adaptera les espèces cultivées en fonction de la texture du sol), couche arable suffisante, pas trop de cailloux, terrain plat ou à faible pente, eau sur place.

ABRIS : pour du maraîchage diversifié, il faut avoir 10% de la surface cultivée en abris. C'est une sécurité de travail et une meilleure valorisation de la SAU : légumes primeurs et légumes d'été.

INVESTISSEMENT : la somme de 30 000 € est le minimum pour débiter une activité maraîchère diversifiée sur une petite surface (1 à 2 ha). Ce chiffre n'est pas exhaustif. Il est indispensable de réaliser des devis dès la conception du projet.

MAIN D'ŒUVRE :

- 1 à 1,5 ha par UTH* en maraîchage diversifié en vente directe
- 2 ha à plus par UTH* en légumes de plein champ en vente en gros.

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE

D'UN MARAÎCHER :

50h /semaine en moyenne (annualisé), davantage pour les jeux installés.

BESOINS EN EAU : il faut prévoir d'irriguer sans forcément s'en servir. Selon chaque localité, il peut pleuvoir de 400 mm (Sud de l'Eure) à 1200 mm (Pointe du Havre) par an.

NOMBRE D'ESPÈCES CULTIVÉES :

40 et plus en maraîchage diversifié, 1 à 15 en légumes de plein champ.

TEMPS DE COMMERCIALISATION :

20 à 30 % du temps de travail, moins pour la vente en gros, plus pour la vente directe. La vente sur les marchés est plus gourmande en temps qu'une vente en AMAP.

CHIFFRE D'AFFAIRES /HA :

20 000 à 30 000 €/ha : plus important en maraîchage diversifié (plusieurs cultures /an /surface) qu'en légumes de plein champ.

CHIFFRE D'AFFAIRES /UTH* :

30 000 à 60 000 €/UTH* : plus important en système gros / demi-gros (rationalisation, mécanisation...).

La bio en région

www.bio-normandie.org



GRAB Haute-Normandie

*Groupement Régional des Agriculteurs
Biologiques de Haute-Normandie*
9, rue de la Petite Cité
BP 882 - 27008 Evreux Cedex

CONSEILLERS TECHNIQUES PRODUCTIONS LÉGUMIÈRES BIOLOGIQUES

Dans l'Eure :

Aurélié Bousseilaire / 02.32.78.80.46
a.bousseilaire@grabhn.fr

En Seine-Maritime :

Sylvain Barq / 02.35.59.47.27
s.barq@grabhn.fr

CHARGÉE DES AIDES À LA BIO

Véronique Zaganiacz / 02.32.78.80.47
v.zaganiacz@grabhn.fr

Inter Bio Normandie

*Interprofession de la filière agriculture
biologique en Normandie.*

CHARGÉE DE MISSIONS

RESTAURATION COLLECTIVE ET STRUCTURATION DE FILIÈRES

Pauline BOUHELIER
Tél. : 02 35 59 47 56
pbouhelier@bio-normandie.org

En savoir plus sur la bio

La FNAB

Fédération Nationale des Agriculteurs Biologiques

*Par ses actions transversales sur les politiques publiques,
elle travaille à une plus grande visibilité et reconnaissance
de la Bio dans la législation agricole*

www.fnab.org

L'agence bio

*Groupement d'intérêt public en charge du développement
et de la promotion de l'Agriculture Biologique*

www.agencebio.org

L'ITAB

Institut Technique de l'Agriculture Biologique

*Association qui coordonne la recherche - expérimentation
et les transferts de connaissance en agriculture bio*

www.itab.asso.fr

Le GRAB

Groupe de Recherche en Agriculture Biologique

Station de recherche pour développer les techniques bio

www.grab.fr

Le CNRAB

Centre National de Ressources en Agriculture Biologique

*Collecte et diffuse les informations techniques
et réglementaires en AB*

www.agribio.com

Semences Biologiques

*Site officiel de gestion des disponibilités
en semences biologiques géré par le GNIS*

<http://semences-biologiques.org>

FORMABIO

Réseau des établissements de formation à l'AB de la DGER

Tél. : 02 99 60 90 07

Mail : jean-marie.morin@educagri.fr

